

24-03-10 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2023

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les Conseils Municipaux doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et ce, dans le but d'apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Territoriales. Vous le trouverez donc ci-dessous.

ACQUISITIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
-	-	-	-	-	-	-	-

CESSIONS

Désignation du bien	Localisation	Réf. cadastre	Origine de propriété	Identif. du cédant	Identif. du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
Terrain non bâti	Rue Jean Moulin	AD 288	Commune 20/02/2023	Commune	M. et Mme CHASSING	amiable	60 000 euros
Terrain non bâti	Rue Jean Moulin	AD 289	Commune 20/02/2023	Commune	M. et Mme GARON	amiable	35 000 euros
Terrain non bâti	Le Charpenet rue Ambroise Croizat ANNULATION COMPROMIS DE VENTE Délibération 6/11/23	Partie AB 158	Commune 20/02/2023	Commune	SAS Lotisseur de la Loire	amiable	265 000 euros
Terrain non bâti	Rue Gutenberg et avenue Mendès France	Espaces verts + parcelle AO 81	Commune 11/12/2023	Commune	SAS INOVY	amiable	385 000 pour espaces verts et 1 315 000 euros pour parcelle AO 81
Terrain non bâti	Rue Dreosti	AD290	Commune 11/12/2023	Commune	-	amiable Selon cahier des charges	-

Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'année 2023.

Copie conforme**A Saint-Priest en Jarez,
Le 26 mars 2024****Le Maire,
Christian SERVANT****La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération **du Conseil Municipal** **de Saint-Priest en Jarez**

Séance du 25 mars 2024

24-03-10 Administration Générale – Administration Générale

Bilan des acquisitions et des cessions immobilières – Année 2023

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 19 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne (retard) - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - MOURGUES Corinne -

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - SAHUC Jean-François - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - ACHARD Pierre - TALIA Christophe - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - PUIPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme GEUSENS
M. SAHUC à M. ZAVROSA
M. COSSEY à M. PELLEGRIN
M. BLANCHARD à M. DI PAOLO
M. ACHARD à Mme BISACCIA
M. TALIA à Mme PAPIN
M. RODRIGUES SOUSA à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :